

Conseil de «psy» et perte du libre-arbitre et de la capacité à pardonner

Encore une fois, un nouvel argument contre la pratique «psy» m'est apparu en parlant avec une amie me faisant partager son quotidien dans lequel elle se trouve tenaillée entre, les ingérences de son avocate pour la mise en place de son divorce d'avec son mari, la position autoritaire que ce même mari a su développer sur elle, et, pour couronner le tout, les «conseils» de savoir-être de sa «psy».

Dans l'exemple de cette amie, elle décrivait des difficultés à se faire entendre par son avocate qui, elle, abusait de son statut pour s'immiscer dans les choix de la vie de sa cliente, ayant pour la même raison (le statut) pour effet d'impressionner mon amie. En même temps, en en parlant à sa «psy», celle-ci, légitimée par son statut d'experte en comportement adapté, lui donnait des conseils, comme par exemple d'en parler à son mari (conseil qui n'a rien de bien révolutionnaire...) avec lequel, être entendu, n'allait pas de soi non plus. Parmi ses embarras dans cette situation, il y a déjà eu celui où en en parlant à son mari, elle se retrouva avec celui-ci et son avocate tout deux d'accord contre ce qu'elle souhaitait faire (Demande de remboursement des frais d'avocat auquel elle avait droit). Les deux personnes parmi lesquelles elle se sent le plus impressionné et qui en profitent, étaient contre elle, situation on ne peut plus désagréable, n'est-ce pas ?.

Son souci pour elle, en gros, c'est sur le plan interrelationnel. Elle aurait des difficultés à faire entendre ses choix, ses demandes, ses exigences auprès de certains proches. Certains diront que c'est sa faute, elle est trop timide. Moi, je dirais que c'est la faute des autres, trop «grandes gueules», ou possesseurs d'un pouvoir lié à leur statut et abuseur de ce même statut.

Quoiqu'il en soit, quand elle me raconta cela, je me mis à penser à sa parole dont les autres ne laissent pas le temps de l'articulation, et que lorsqu'elle est articulée, c'est qu'elle a été soufflée par sa « psy », et quand même pas entendue.

Alors certes, elle articule quelque chose, mais ce quelque chose ne pèse pas. C'est là où je me suis mis à me questionner de la réelle portée d'une parole qui certes serait énoncée par nous, mais qui nous aurait été, au préalable, soufflée par un expert.

Un rappel psychanalytico-lacanien sur ce qu'est la «parole», si vous voulez bien. Déjà, jouons-nous un peu du signifiant «parole», ça permettra peut-être de faire sens. Nous pouvons entendre par exemple «pas»- «rôle». Qu'est-ce à dire de faire du mauvais jeu mots ainsi me diriez-vous ? Eh bien, c'est pour signifier que la parole à un effet non seulement sur nous mais aussi sur la personne à qui nous l'adressons. Cet effet est celui de nous engager à quelque chose, à une opinion, à une idée, et par voie de conséquence, engage l'autre dans l'opinion que nous lui portons. Si je commence à faire du «lacanisme» dans mon style, ça ne va pas aller. Je vais donc être plus clair avec un exemple concret :

Un jour, j'étais avec une femme d'à peu près mon âge, et comme nous avions du temps libre devant nous, je proposai à cette personne de passer ce temps avec moi à bavarder. Elle me répondit fort gentiment ceci : «D'accord, surtout que j'avoue bien apprécier ta compagnie».

Bon ! Voilà justement un exemple de parole engagée. Elle s'engagea à être, par sa parole, une personne appréciant ma compagnie, et par voie de conséquence m'engage à être la personne dont le compagnie lui est appréciable. C'est du «blabla» me diriez-vous. Certes, mais quand on le vit, cela peut avoir un effet fort agréable pour soi. D'entendre ce genre de chose d'une personne qu'on apprécie sans encore bien savoir ce qu'elle, elle pense de vous, donc entendre ceci, c'est très, allez lâchons le mot, «thérapeutique».

Si cette même parole, par exemple, lui aurait été soufflé par quelqu'un d'autre, est-ce-que cela aurait-il eu le même effet ? La parole a cette vertu, vertu qui est aussi ce qui fait que parfois, parce que nous faisons face à une personne qui nous impressionne, nous bafouillons, nous ne trouvons pas nos mots, la parole donc a cette vertu d'engager la personne qui la prononce ainsi que celle à qui est adressée cette parole, et cette engagement a des effets neurophysiologiques chez celui

qui l'entend...(une petite montée dopaminergique couplé par un peu de sérotonine, quand ce sont des paroles agréables).

Cette même parole, soufflée, perd un peu cette vertu et donc son effet «thérapeutique». Cette vertu, et là, il sera encore moins difficile de vous en convaincre, elle est totalement absente si la parole dite est formulée parce que cela a été un ordre. Cette parole, que Lacan signifie d'informatif, cette parole récitée, dictée par un autre, cette parole donc n'engage absolument pas celui qui l'a dit. Lacan qualifiera celle-ci de vide ou de fausse, alors que l'autre, la parole engagée, sera qualifiée de pleine ou de vraie. Et c'est sur ce, que je reviens à la parole conseillée par le «psy», parole censée être «thérapeutique» d'ailleurs.

Vous allez me dire : «Hop, hop, hop, un conseil, ça n'est pas un ordre...». Je suis d'accord, en effet, dans le cadre d'un conseil donné par un ami, mais un conseil donné par un «psy»... ? Cela mérite développement.

Oui, il y a une nuance, je dirais même une grande différence entre un conseil d'ami et un conseil donné par un «psy». Cette nuance est l'une des réalités pouvant soulever ce que j'estime être la plus incontestable critique qui puisse être posée sur la soi-disante utilité d'un «psy», allant même à avancer l'hypothèse de sa quasi-dangereuse. Cette dangerosité se posera au niveau d'une liberté fondamentale pour tout individu, liberté sans laquelle la vie ne vaut plus la peine d'être vécue : le libre-arbitre, la possibilité de décider selon le souci de soi ce qui est bon pour nous de faire ou de ne pas faire, d'être ou de ne pas être. J'affirme qu'à cause de la recrudescence des consultations et donc des conseils-psy, cette liberté en serait inhibée, voire annihilée, et par voie de conséquence, le pendant du libre-arbitre, le pardon, n'aurait plus de raison d'être.

Alors en quoi la pratique «psy», l'existence même de cette pratique viendrait mettre en jeu le libre-arbitre de l'individu.

Cela se démontre à partir de cette fameuse distinction entre conseil d'ami et conseil de «psy». Prenons un exemple concret :

N'étant pas personnellement très doué dans la mécanique, lorsque j'ai un problème avec mon automobile, entre un conseil d'ami et celui d'un garagiste, celui de ce dernier va être perçu comme plus important et plus sûr à suivre que l'autre, et cela pour une simple raison : le garagiste est, d'après ce statut, plus connaisseur que mon ami.

Ceci étant dit, je peux avoir un ami garagiste. Et là, le conseil pèserait de manière équivalente. Pourquoi équivalent ? Parce que le conseil d'un ami garagiste aurait sa fiabilité par rapport à la simple éthique qui fonde et incite l'ami à être bon conseiller, alors que celui du garagiste aurait sa qualité motivée, non à l'éthique puisqu'il n'est pas ami, mais à la déontologie de son statut professionnel.

Distinguo entre éthique et déontologie intéressant ici. L'éthique concerne, la vie de tous les jours, la déontologie concerne uniquement le statut professionnel. Il y a autant d'éthiques que de personnes, il y a autant de déontologies que de professions.

Bon, cette première conclusion. Le conseil d'un professionnel et celui d'un ami ayant la même profession ont valeur équivalente, à partir de principes d'un côté déontologiques, de l'autre éthiques. Nous pourrions nous arrêter là et dire qu'un conseil d'un «psy» ou d'un «ami-psy», ce serait pareil, et le libre arbitre serait sauvegardé. Cela ne me convient pas. Allons plus loin.

Dans cet exemple, le conseil d'un garagiste est aussi gratuit que celui d'un ami, car le garagiste n'est pas payé pour donner des conseils, c'est sa déontologie qui l'y force. Il faut donc aborder ce qui est monnayé, c'est à dire l'ensemble de l'action du garagiste aboutissant à la réparation du véhicule.

Lorsque nous sommes donc face à une action, une réparation à effectuer, bien que l'ami soit garagiste, il y a le souci que cet acte coûte un prix, prix se légitimant par l'ensemble savoir, savoir-faire technique, et garantie. Avec l'ami garagiste, il y a certes savoir, certes savoir-faire technique, mais cette garantie, elle, n'est pas obligatoire. Cette acte technique effectué par un ami est une exception, c'est un service rendu dont l'ami est libre de ne pas forcément rendre. L'éthique laisse l'ami à librement consentir à rendre ce service. Un garagiste, lui, est obligé d'accepter la demande d'un client si la demande de celui-ci rentre dans son domaine de compétence, sinon ça

s'appelle un refus de vente. La part obligatoire de l'acte ainsi que la garantie d'une réparation fonctionnelle justifient le paiement.

Cette dimension rémunératrice a pour objet d'assurer le payeur de la valeur du service qui lui est proposé. La valeur du service de l'ami, même si sur le plan moral, ça compte, sur le plan de l'engagement, cet ami est libre de ne pas faire parfaitement le boulot, est libre de refusé, est libre de choisir. Le statut d'ami n'engage pas celui-ci à obéir à la demande de l'autre. Le consentement de celui-ci doit être pris en compte. L'acte du professionnel est plus engageant que celui de l'ami car c'est son statut qui l'y oblige. La demande du client est quasi un ordre, mais non pas un ordre de comment-faire, mais un ordre de faire. Cela n'est même pas tout à fait un ordre, en vérité. Ce serait plutôt un engagement contractuel où le client aura pour devoir, de son côté, de rétribuer financièrement le travail effectué, une fois celui-ci terminé.

Pourquoi cet exemple qui semble nous éloigner de la question du conseil donné par un ami en comparaison à un conseil donné par un «psy»? Eh bien pour plusieurs raisons et notamment deux :

- Ne pas laisser croire que je suis pour le gratuité absolu, et qu'au contraire, il existe des statuts, des professions, qui engagent la personne qui possède un savoir-faire et se présente comme disponible à la demande du client entre telles ou telles heures d'ouverture, afin d'effectuer sous garantie le travail demandé en échange d'un paiement convenu avant, statuts que je trouve absolument légitimes et non-abusifs. Je ne souhaite pas revenir au troc et interdire l'argent. L'argent peut être très sainement utilisé, et est très utile dans ce genre de transaction.
- La seconde, c'est pour souligner, dans cette exemple de profession légitime tel que garagiste, le fait que le conseil n'est pas ce qui est rétribué (le rendant à statut équivalent à celui d'un conseil d'ami-garagiste), alors que la part concrète (savoir, savoir-faire, garantie) de cette profession, part plus difficilement perceptible dans les professions tels que «psy», l'est.

Maintenant, donc, intéressons-nous au «psy»! Le «psy», se retrouve dans un statut professionnel où il est obligé de remplir un service auquel serait assignée sa compétence, si quelqu'un en fait la demande. La grande énigme, c'est : «Quel est ce service, cette compétence?» Qu'elle est ce savoir, ce savoir-faire technique, cette garantie, comme chez un garagiste, dont le «psy» est censé faire preuve? Qu'elle est ce savoir-faire qu'un ami, même «psy» lui-même, n'est pas obligé de garantir? Sur quoi le «psy» travaille, quels sont ces soi-disant outils, quels sont ses savoirs qui assurent sa qualification?

Un développement plus ample serait, au vue, de toutes ces questions, peut-être nécessaire. Mais je ne pense pas. Restons-en, je vous prie, sur la question du conseil, d'office et du pardon.

Un «conseil-psy» est-il aussi équivalent qu'un conseil d'ami «psy» comme dans le cas précédent du conseil d'un garagiste équivalent à celui d'un ami-garagiste? Le libre-arbitre du conseillé est-il le même, a-t-il autant le libre choix de suivre le conseil ou non?

Eh beh non! Un conseil-psy n'est censé pas être équivalent, et cela pour une bonne et simple raison, c'est que son conseil rentre dans le cadre de son statut, car c'est ce que demande son client, et c'est ce dont il est censé avoir été, notamment, formé : donner des conseils en savoir-être.

Le «psy» est obligé de donner un conseil, quel qu'il puisse être, même simpliste, c'est son statut qu'il en oblige, et non sa déontologie. En retour, le client a le devoir de le rémunérer. Le «psy» est donc autant obligé de donner un conseil à son client qu'un garagiste est obligé d'effectuer la réparation qui lui est demandée. La valeur donc n'est pas la même que celle d'un conseil d'ami. L'ami n'est pas obligé de consentir à donner un conseil, même un ami-psy n'est pas obligé, et s'il le donne, il n'a pas un devoir de garantie à ce qu'il soit bon. Par contre le «psy», comme le garagiste envers la réparation effectuée, si.

C'est en cela que le conseil d'un «psy» pèse plus qu'un conseil banal ; que ce conseil, le client se doit plus nécessairement de le suivre, déjà parce que ça lui a coûté de l'argent, et en plus,

parce que le conseiller est un expert dans le domaine conseillé, le «comment être». Par conséquent, le conseil d'un «psy» est l'équivalent d'un ordre, engagement contractuel, où nous n'avons pas le choix à être comme nous voulons. C'est un peu comme si nous avions payé au garagiste des conseils en savoir-faire pour réparer notre voiture et que nous retrouverions à la réparer nous-même avec ces précieux conseils. Ne voyez-vous pas déjà l'arnaque qu'est ce métier de «psy» ? Mais le pire, ça n'est pas ça.

Le problème, c'est que le conseil n'est pas, chez le «psy», un savoir-faire technique porté sur un objet (la voiture pour le garagiste), mais sur un savoir-être, un savoir comment y faire, comme par exemple comment être avec son enfant quand il a fait une bêtise.

C'est là que, face à son enfant, le conseillé exécutera tel ou tel chose conseillée par son «psy», conseil obligatoire, conseil pour le bien de sa relation entre lui et son enfant, conseil qui lui a coûté, conseil dont les résultats seraient garantis, action qu'il doit se taper lui-même au nom de la sacrosainte sciences humaines.

Eh, j'ai quelques questions, messieurs-dames les «psys» ?

Quel effet aura l'action du conseillé sur l'enfant ? Comment cet enfant entendra, saisira, comprendra la réaction du conseillé ? Sera-t-il en face de quelqu'un dont la parole est engagée, où est-ce qu'il sera devant un simple automate répétant ou étant ce qu'un inconnu, soi-disant sachant, lui à conseiller de dire ou d'être ? Qui est le parent, ici ? Qui est le responsable, ici ? Qui s'engage, ici ? Qui se mouille ici pour cet enfant ? Qui estime ici cet enfant insuffisamment digne pour que le parent soit autre ce qu'il est censé être, c'est à dire avec ses failles, son impuissance, ses limites, sa castration ? Qui vient essayer de faire croire à cet enfant qu'il fait face à quelqu'un qui sait comment être avec lui ? Qui a cette prétention de savoir-être devant tel ou tel personne ? Qui ose se permettre de croire que cet enfant ne saura faire avec cet adulte imparfait ?

Le libre-arbitre, c'est aussi la liberté de mal choisir, c'est aussi la liberté de se tromper, de mal être avec l'autre. Est-ce que ce parent est libre de mal être ? Ce mal être, c'est aussi le moyen pour l'autre de lui pardonner, d'être patient, de l'accepter avec ses imperfections, de ne pas le discriminer. L'être parfait est-il pardonnable si, par sa perfection, il ne fait jamais d'erreur ? Le pardon est-il articulable face à la science du comportement ? Et si nous ne pouvons plus pardonner, si l'Autre se trompe quand même, ne nous sentirions-nous pas un tantinet abusés ? Ne ressentirions-nous pas alors de la colère, de la rancune, voire de la haine ?

Où est le libre-arbitre de l'adulte conseillé par un «psy» croyant savoir comment être face à un enfant auquel on anticipe l'incapacité à pardonner à son parent ? Qui est responsable de cette annihilation des éléments les plus fondamentaux qui nous font, nous, nous ressentir comme humain, comme digne, éléments qui sont le libre-arbitre et le pardon ? Qui discrimine ? Qui normalise ? Qui ne motive qu'au bout du compte que le rejet de l'erreur, de l'autre, du différent ? Qui incite à la rancœur et donc à la haine plutôt que le pardon ? Qui ? Hein ? QUUUUI ?

Vous savez qui. Il n'y a rien d'autres à dire, à mon avis.